Les Ateliers pédagogiques Archives départementales du Gard

Livret de l'enseignant





LEXIQUE

Etats généraux

Sous l'Ancien Régime, les assemblées des États généraux sont convoquées par le roi pour discuter des affaires publiques.

Les Etats généraux sont composés de députés provenant des trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état.

Les trois ordres

Sous l'Ancien Régime, la société est divisée en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état.

<u>Clergé</u>

Le clergé (catholique) est le premier ordre du royaume. Il dispose de nombreux privilèges : il ne paie pas l'impôt de la taille. Le clergé perçoit la dîme, un impôt sur les productions agricoles et détient une grande partie des terres du royaume.

Noblesse

La noblesse forme le second ordre. Elle possède aussi des privilèges : elle seule a le droit de porter l'épée car elle est responsable de la défense du royaume, elle ne paie pas la taille. On devient noble par hérédité ou par lettres d'anoblissement du roi.

La noblesse est un ordre riche et puissant. Sous l'Ancien Régime, la noblesse comptait à peine 1 % de la population totale.

Tiers état

Le tiers état constitue le troisième ordre, composé de tous ceux qui n'appartiennent ni au clergé ni à la noblesse. Le tiers état représente alors 97% de la population française. Cet ordre est composé d'urbains (bourgeois, commerçants, artisans, métiers divers de services, etc.) et de ruraux (paysans, propriétaires ou non). Le tiers état subit très fortement la charge des impôts.

Cahiers de doléances

Dès janvier 1789, dans toutes les communes de France, sont rédigés les cahiers de doléances qui seront regroupés et résumés lors des assemblées de baillage ou de sénéchaussée.

Ce sont des cahiers destinés au roi où sont consignés les vœux et les plaintes des Français.

Doléances

Plaintes ou réclamations.

Sénéchaussée:

Sous l'Ancien Régime, le royaume de France est découpé en baillages (nord du royaume) et sénéchaussées (sud du royaume) : un bailli (ou un sénéchal, dans le Midi) traite les affaires de justice et de police. Baillages et sénéchaussées servent à élire les représentants aux États généraux et à rédiger les cahiers de doléances.



Les illustrations du livret sont extraites de documents conservés au Archives départementales du Gard sous la cote L1 : lois et décrets (1790-1792)

Activité n°1 : travail sur le préambule et la fin du cahier de doléances

Le préambule est situé au début du cahier de doléances.

« Le Tiers Etat de la Sénéchaussée de Nismes assemblé par ordre du Roy pour porter dans l'assemblée des Etats généraux convoquée par Sa majesté, les respectueuses [réclamations] d'un peuple soumis et fidèle et l'expression de ses vœux, s'empresse de répondre aux vues paternelles du meilleur des Roys et de lui apporter les souhaits de ses peuples [...]. Et puisque le plus grand bienfait [...] de la bonté d'un monarque est d'appeler ses sujets autour de son trône, de le consulter sur tout ce qui peut faire leur bonheur, et de leur tendre une main généreuse, [...] le premier devoir des peuples attendris est de porter aux pieds du souverain les témoignages respectueux de leur immortelle reconnaissance. [...]s] trouvent dans leur obéissance à leur Roy, dans leur tendresse pour leur père, et dans l'amour qu'il porte lui-même à ses sujets, des puissants motifs pour rompre le silence [...]. [...]

Le Tiers Etat de la Sénéchaussée de Nismes [demande à ses députés de] porter constamment dans leurs cœurs les sentiments d'admiration et d'amour pour leur Roy [...]. »

- 1- Relève le nom de l'ordre qui a rédigé ce cahier de doléances.
- « Le Tiers Etat de la sénéchaussée de Nismes »
- 2- Relève la phrase qui explique pourquoi ce cahier est rédigé.
- « pour porter dans l'assemblée des États généraux convoquée par Sa majesté, les respectueuses [réclamations] d'un peuple soumis et fidèle et l'expression de ses vœux »
- 3- Relève deux façons de nommer le roi dans ce texte
- « Sa majesté »,
- « le meilleur des Roys »,
- « bonté d'un monarque »,
- « tendresse pour leur père »

Rends-toi maintenant à la fin du cahier de doléances.

4- Relève le nom de deux des auteurs et les informations les concernant (il y en a peutêtre d'un village ou d'une ville que tu connais!)

Rabaut de Saint-Etienne (député de Nîmes : il prête le serment du jeu de Paume, participe aux débats pour la rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme, il est finalement guillotiné en décembre 1793)

5- Trouve ensuite la date à laquelle a été rédigé ce cahier de doléances. Le cahier de doléances est rédigé le 26 mars 1789

<u>Bilan</u>: A l'aide de tes réponses, complète dans le tableau (dernière page) les cases correspondant à l'activité 1.



Activité n°2 : travail sur le chapitre 1 du cahier de doléances.

Ce chapitre s'intitule « De la Constitution ».

« Chapitre ler : de la Constitution

п

L'objet des lois étant de conserver à tous les citoyens sous la protection et par la vigilance du monarque, les biens qu'ils apportent en commun dans la société, les députés ne perdront jamais de vue que les lois doivent tendre à conserver aux hommes la liberté d'agir, de parler, de penser, la propriété de leurs personnes, de leurs biens, de leur honneur et de leur vie, le repos enfin et la sûreté, et que le comble de la perfection dans les lois est de procurer à ceux qui y sont soumis la plus grande somme de bonheur possible.

[...] les lois seront désormais librement consenties [c'est-à-dire votées], pour la nation, dans les Etats Généraux, qu'en conséquence la nation sera périodiquement assemblée, en la personne de ses représentants à des époques fixes et rapprochées. »

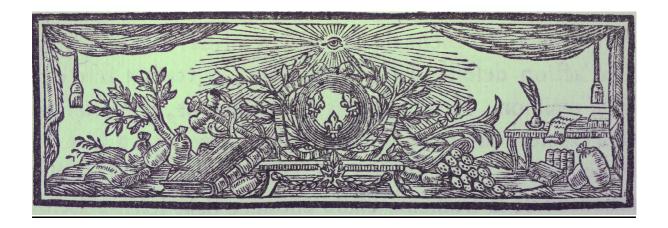
1- Dans l'article II, relève la phrase où sont énumérés les droits suivants : liberté d'expression, liberté de pensée, droit de propriété, droit à la sécurité :

« la liberté d'agir, de parler, de penser, la propriété de leurs personnes, de leurs biens, de leur honneur et de leur vie, le repos enfin et la sûreté »

2- Que demande l'article III pour le vote des futures lois ?

L'article III demande que les lois soient votées par les Etats généraux qui devront donc être réunis de façon plus régulière.

<u>Bilan</u>: A l'aide de tes réponses, complète dans le tableau (dernière page) les cases correspondant à l'activité 2.



Activité n°3 : travail sur le chapitre 4 du cahier de doléances.

Ce chapitre s'intitule « De la Liberté ».

Lis attentivement les articles II à VI.

Chapitre IV : De la Liberté.

П.

Il sera représenté sur la liberté de penser que rien n'est plus digne de la sagesse de Sa Majesté que d'avoir permis la libre profession de toute religion fondée sur la saine morale, seul moyen d'éclairer les hommes [...].

Ш

Que la liberté de la presse soit accordée, sauf aux états généraux de chercher les moyens d'en prévenir les abus, sans néanmoins qu'en aucun cas, la connaissance puisse en être attribuée aux Cours, à moins qu'il n'y ait partie civile plaignante.

VI

Que la libre circulation du commerce soit établie dans tout le royaume, que les douanes soient portées aux frontières et que le droit de leude [taxe de passage qui se levait en Languedoc], péage, pulvérage [taxe perçue par certains seigneurs au passage des moutons sur leur terre], pontonage [taxe perçue lors du passage d'un pont], [...] et autres qui gênent les routes et le commerce, soient supprimés [...].

- 1- Indique les numéros des articles qui demandent :
- la liberté de la presse : article III
- la liberté de faire circuler des marchandises en France : article VI
- la liberté de religion : article II

<u>Bilan</u>: A l'aide de tes réponses, complète dans le tableau (dernière page) les cases correspondant à l'activité 3.



Activité n°4 : travail sur le chapitre 3 du cahier de doléances

Ce chapitre s'intitule « De l'administration de la Justice ».

Chapitre III :De l'organisation de la justice.

Les députés du Tiers Etat de la sénéchaussée apporteront à l'assemblée des états généraux les demandes suivantes :

IX.

Que les Codes civils et criminels soient simples, clairs et à la portée de tout le monde.

Χ.

Que dans le Code criminel on observe que toute la procédure se commence, se continue et s'achève en public, qu'un Conseil soit donné à l'accusé, et qu'on donne toutes les facilités nécessaires aux prévenus pour mettre au jour l'innocence.

XI.

Que la rigueur des peines soit adoucie [...]

1- Relie l'article à l'affirmation correspondante (un des articles correspond à deux affirmations) :

Le tiers état demande que les peines soient moins sévères article XI

Le tiers état demande que chaque accusé ait le droit à un avocat article X

Le tiers état demande que tout le monde puisse comprendre les lois article IX

Le tiers état demande que les procès soient publics article 10

2- A ton avis, pourquoi faut-il que les procès aient lieu en public ?
Cela permet qu'il y ait un public et donc un regard extérieur.
Cela évite que les aveux soient arrachés de façon illégale, que la justice soit mal rendue (Aujourd'hui, les interrogatoires de la police sont filmés ; les procès sont publics, hormis ceux qui impliquent des mineurs mais plusieurs personnes sont néanmoins présentes)

<u>Bilan</u>: A l'aide de tes réponses, complète dans le tableau (dernière page) les cases correspondant à l'activité 4.



Activité n°5 : travail sur le chapitre 7 du cahier de doléances.

Ce chapitre s'intitule « Des impôts ».

Chapitre VII: Des impôts.

11

Que Sa Majesté ayant déclaré qu'elle ne voulait lever aucun <u>impôt</u> qui n'ait été consenti par la nation, il lui plaise de statuer que les subsides et emprunts ne seront désormais établis qu'avec le libre consentement des états généraux [...].

IV.

Que toutes les propriétés et revenus réels soient soumis à l'impôt dans les lieux où ils sont situés, sans égard à la forme et à l'état des propriétaires, en sorte que nul Français n'en soit exempt.

V.

Que l'impôt approche autant qu'il sera possible de la simplicité et de l'unité, en sorte que tout Français puisse en avoir une idée nette et claire.

1- Relève le numéro de l'article qui demande que se soient les Etats généraux, et non plus le roi, qui décident des impôts. :

Article 2

- 2- Entoure la phrase qui résume l'article IV.
- Les impôts seront différents selon la forme de la propriété.
- Tous les Français doivent payer des impôts.
- Seuls certains Français doivent payer des impôts.

<u>Bilan</u>: A l'aide de tes réponses, complète dans le tableau (dernière page) les cases correspondant à l'activité 5.



<u>Tableau de synthèse : le Cahier de doléances du tiers état de la Sénéchaussée de Nismes.</u>

1. Présentation du document :

- quel ordre a rédigé ce cahier de doléances ? (activité 1) Tiers Etat.....
- A quelle date ? (activité 1) : 26 mars 1781
- Pourquoi ce cahier de doléances a-t-il été rédigé ? (activité 1) : Pour préparer la réunion des Etats généraux

2. Contenu du document :

De quelle façon est perçu le roi ?	Activité 1 : Façon positive (bonté d'un monarque) ; Louis XVI réunit les Etats généraux pour la première fois depuis plus de 100 ans , il s'agit pour le peuple d'un réel espoir de changement.
Quels sont les droits demandés ? Libertés revendiquées	Activités 2 et 3 : Liberté d'expression, de libre circulation de marchandise, de religion, de pensée
Quelles sont les doléances sur la justice ?	Activité 4. Justice plus compréhensive, peines adaptées et moins lourdes, procès publics, le droit d'être représenté par un avocat
Quelles sont les doléances sur l'organisation politique ?	 qui doit voter les lois ? (activité 2) Les Etats généraux qui doit voter les impôts ? (activité 5) Les Etats généraux
Quelles sont les doléances sur les impôts ?	Activité 5 Tout le monde doit payer des impôts

